

ACVF Commission des juniors saison 2017-2018

Modalités du championnat régional des juniors A, B, C

Le championnat se déroulera en 2 phases : un tour de qualification en automne et un tour final au printemps.

Premier tour

Juniors A-B-C

Trois groupes 1^{er} degré seront formés. Plusieurs groupes de 2^{ème} degré seront formés selon le nombre d'équipes annoncées par catégorie sauf en juniors « A ». **Le championnat de Coca Cola Juniors League A-B-C étant annuel, il n'y aura pas de promus à la fin du 1^{er} tour.**

Deuxième tour

Juniors A

Un groupe 1^{er} degré pour les juniors A sera formé et il réunira les 4 premiers des 3 groupes de 1^{er} degré. A la fin du 2^{ème} tour, les équipes classées au rang 1 et 2 du groupe 1^{er} degré seront promues en « Coca-Cola Juniors League » la saison prochaine.

Toutes les autres équipes, ainsi que celles nouvellement inscrites pour le 2^{ème} tour joueront dans des groupes appelés degré 2 B.

* Si le nombre d'équipes n'est pas le même dans tous les groupes, et par conséquent le nombre de matches, les équipes seront départagées selon le système suivant :

- a) le meilleur coefficient « points/nombre de matches »
- b) le Fair-Play
- c) la meilleure différence de buts
- d) le tirage au sort.

A l'issue du 2^{ème} tour, le 1^{er} du groupe 1^{er} degré sera désigné champion vaudois selon l'Art. 7 du Règlement de jeu, c'est-à-dire :

- d'abord le nombre de points ;
- ensuite, le Fair-Play ;
- ensuite la meilleure différence de buts ;
- ensuite, le plus grand nombre de buts marqués ;

Juniors B

Deux groupes pour les juniors B seront formés et ils réuniront, les meilleures formations classées des quatre groupes 1^{er} degré à l'issue du premier tour selon le coefficient - nombre de points divisés par le nombre de matches joués - et du premier des groupes 5,6,7,8 de 2^{ème} degré au 1^{er} tour. **A la fin du 2^{ème} tour, le premier de chaque groupe 1^{er} degré sera promu en « Coca-Cola Juniors League » la saison prochaine.**

Si les 2 premiers des 2 groupes de 1er degré ne veulent pas accéder à la Coca-Cola Juniors League, c'est le meilleur des viennent-ensuite des 2 groupes prévu par l'art. 7 du règlement de jeu qui sera appliqué, c'est-à-dire :

- d'abord le nombre de points ;
- ensuite, le Fair-play ;
- ensuite, la meilleure différence de buts ;
- ensuite, le plus grand nombre de buts marqués ;

Toutes les autres équipes, ainsi que celles nouvellement inscrites pour le 2^{ème} tour joueront dans des groupes appelés degré 2 B.

* Si le nombre d'équipes n'est pas le même dans tous les groupes, et par conséquent le nombre de matches, les équipes seront départagées selon le système suivant :

- a) le meilleur coefficient « points/nombre de matches »
- b) le Fair-Play
- c) la meilleure différence de buts
- d) le tirage au sort.

A l'issue du 2^{ème} tour, le champion vaudois sera désigné par un match de barrage entre le 1^{er} du groupe 1 et le 1^{er} du groupe 2. En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il n'y aura pas de prolongation, mais il sera procédé aux tirs de pénalty.

Pour le classement des équipes de tous les groupes, c'est le système prévu à l'Art. 7 du Règlement de jeu qui sera appliqué, c'est-à-dire :

- d'abord le nombre de points ;
- ensuite, le Fair-play ;
- ensuite, la meilleure différence de buts ;
- ensuite, le plus grand nombre de buts marqués ;

Juniors C

Deux groupes pour les juniors C seront formés et ils réuniront les meilleures formations classées des trois groupes 1^{er} degré à l'issue du premier tour selon le coefficient - nombre de points divisés par le nombre de matches joués - et du premier des groupes 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 de 2^{ème} degré au 1^{er} tour. **A la fin du 2^{ème} tour, le premier de chaque groupe 1^{er} degré sera promu en « Coca-Cola Juniors League » la saison prochaine.**

Si les 2 premiers des 2 groupes de 1^{er} degré ne veulent pas accéder à la Coca-Cola Juniors League, c'est le meilleur des viennent-ensuite des 2 groupes prévu par l'art. 7 du règlement de jeu qui sera appliqué, c'est-à-dire :

- d'abord le nombre de points ;
- ensuite, le Fair-play ;
- ensuite, la meilleure différence de buts ;
- ensuite, le plus grand nombre de buts marqués ;

Toutes les autres équipes, ainsi que celles nouvellement inscrites pour le 2^{ème} tour joueront dans des groupes appelés degré 2 B.

* Si le nombre d'équipes n'est pas le même dans tous les groupes, et par conséquent le nombre de matches, les équipes seront départagées selon le système suivant :

- a) le meilleur coefficient « points/nombre de matches »
- b) le Fair-Play
- c) la meilleure différence de buts
- d) le tirage au sort.

A l'issue du 2^{ème} tour, le championnat vaudois sera désigné par un match de barrage entre le 1^{er} du gr 1 et le 1^{er} du gr. 2. En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il n'y aura pas de prolongation, mais il sera procédé aux tirs de pénalty.

Pour le classement des équipes de tous les groupes, c'est le système prévu à l'Art. 7 du Règlement de jeu qui sera appliqué, c'est-à-dire :

- d'abord le nombre de points ;
- ensuite, le Fair-Play ;
- ensuite, la meilleure différence de buts ;
- ensuite, le plus grand nombre de buts marqués ;